

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

finito Spray fourmis

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	finito Spray fourmis
Synonymes	CPID 212253
Code du produit	308_680464.000
UFI	WJY0-H0DT-W008-JRS0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	[PT 18-02] Insecticides contre les arthropodes: Produits utilisés par les non professionnels
---	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	Balthasar + Co. AG / Mislin + Balthasar AG Lavendelweg 2 CH-6281 Hochdorf
--	---

Telephon +41 41 914 05 05 [8-17h]

chemikalien@balthasar.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence	STIZ (Tox-Zentrum) CH-Zürich : 145 / +41 44 251 51 51 [24h/7]
--------------------------------------	---

Date de révision	05.10.2021
-------------------------	------------

Version	4.0 (Version précédente: 3.0)
----------------	-------------------------------

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Effets narcotiques, Catégorie 3, H336
Aérosols, Catégorie 1, H222 H229
Danger pour le milieu aquatique, Aigu, Catégorie 1, H400
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1, H410

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222: Aérosol extrêmement inflammable.
H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102: Tenir hors de portée des enfants.
P210b: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires

EUH208: Contient du perméthrin (ISO); m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate. Peut produire une réaction allergique.
Couvrir ou retirer les aliments, les fourrages, les cages et les aquariums avant l'emploi.
Contient Permethrin. Toxique pour les chats.

Identificateur de produit

Non demandé.

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Insecticide.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol	30% - 50%	Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, Flam. Liq. 2 H225	No.-CAS: 67-63-0 No.-CE: 200-661-7 No.-Index: 603-117-00-0
Piperonylbutoxid	1% - 2.5%	Aquatic Chronic 1 H410	No.-CAS: 51-03-6 No.-CE: 200-076-7
permethrin (ISO); m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	< 1%	Acute Tox. 4 H332 (ATE=4638mg/l (vapour)), Acute Tox. 4 H302 (ATE=554mg/kg bw), Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410 Facteur M chronique=1000	No.-CAS: 52645-53-1 No.-CE: 258-067-9 No.-Index: 613-058-00-2
tetramethrin (ISO); (1,3-dioxo-1,3,4,5,6,7-hexahydro-2H-isoindol-2-yl)methyl 2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-en-1-yl)cyclopropanecarboxylate	< 1%	Carc. 2 H351, Acute Tox. 4 H302 (ATE=2000mg/kg bw), STOT SE 2 H371i (Système nerveux), Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410 Facteur M chronique=100	No.-CAS: 7696-12-0 No.-CE: 231-711-6 No.-Index: 607-727-00-8

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre.
Contact avec la peau	Laver à l'eau et au savon par précaution.
Contact avec les yeux	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucun(e) à notre connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Méthodes particulières d'intervention Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

Conseils pour les secouristes A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Ne pas pulvériser/vaporiser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection individuelle

Protection respiratoire Ne pas inhaler l'aérosol. En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains Gants en latex. Gants de protection conformes à EN 374. Temps de percée: > 1 h.

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues.

Risques thermiques Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Aérosol.
Couleur	Incolore.
Odeur	De solvant.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	< 23°C et point d'ébullition <= 35°C
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	Non applicable.
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	Non déterminé.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	Non déterminé.
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'information disponible.
10.4. Conditions à éviter	Chauffé en présence d'air. Risque d'éclatement.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec des agents oxydants.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. propan-2-ol (CAS 67-63-0) DL50/cutanée 12800 mg/kg. (Kaninchen) DL50/orale 5280 mg/kg. (Ratte) CL50/inhalatoire/4h/vapeurs 47.5 mg/l. (Ratte) Piperonylbutoxid (CAS 51-03-6) DL50/orale 4570 mg/kg. (Rat) CL50/inhalatoire/4h/vapeurs 5.9 mg/l. (Rat) permethrin (ISO) (CAS 52645-53-1) DL50/cutanée 2000 mg/kg. (Rat) DL50/orale 554 mg/kg. (Rat) CL50/inhalatoire/4h/vapeurs 4638 mg/l. (Rat) tetramethrin (ISO) (CAS 7696-12-0) DL50/cutanée 2000 mg/kg. (Rat) DL50/orale 2000 mg/kg. (Rat) CL50/inhalatoire/4h/vapeurs 5.63 mg/l. (Rat)
Corrosion/irritation cutanée	Donnée non disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Donnée non disponible.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Aucun(e).
Cancérogénicité	Donnée non disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Donnée non disponible.
Toxicité pour la reproduction	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres données	Donnée non disponible.
-----------------------	------------------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	<p>Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.</p> <p>propan-2-ol (CAS 67-63-0) LC50/96h/poisson 9460 mg/l. (Pimephales promelas) CE50/48h/daphnie 13299 mg/l. (Daphnia magna) CE50/96h/algues 1000 mg/l.</p> <p>Piperonylbutoxid (CAS 51-03-6) LC50/96h/poisson 3.94 mg/l.</p> <p>permethrin (ISO) (CAS 52645-53-1) LC50/96h/poisson 0.0089 mg/l. CE50/96h/algues 1.13 mg/l.</p> <p>tetramethrin (ISO) (CAS 7696-12-0) LC50/96h/poisson 0.033 mg/l. CE50/48h/daphnie 0.47 mg/l. CE50/96h/algues 1.36 mg/l.</p>
12.2. Persistance et dégradabilité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien Pas d'information disponible.

12.7. Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Code d'élimination de déchet 16 05 05 .

Emballages contaminés Les emballages vides doivent être mis à la disposition d'une entreprise locale pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification UN 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies AÉROSOLS inflammables (Piperonylbutoxid, permethrin (ISO); m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport 2

14.4. Groupe d'emballage Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement Polluant marin: Oui.
Dangereux pour l'environnement: Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID	UN 1950. Nom d'expédition des Nations unies: AÉROSOLS inflammables (Piperonylbutoxid, permethrin (ISO); m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate). Classe 2. Étiquettes ADR/RID 2.1+ENV. Dangereux pour l'environnement: Oui Code de classement 5F. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E0. Catégorie de transport 2. Code de restriction en tunnels (D).
IMDG	UN 1950. Nom d'expédition des Nations unies: AEROSOLS, inflammable (Piperonylbutoxid, permethrin (ISO); m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate). Classe 2. Étiquettes IMDG 2.1+ENV. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E0. No EMS F-D, S-U. Polluant marin: Polluant marin: Oui..
IATA	UN 1950. Nom d'expédition des Nations unies: Aerosols, inflammable (Piperonylbutoxid, permethrin (ISO); m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate). Classe 2. Étiquettes IATA 2.1+ENV. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203 (75 kg). Instruction d'emballage (LQ): Y203 (30 kg G). Instructions de conditionnement (avion cargo): 203 (150 kg).
Navigation fluviale ADN	UN 1950. Nom d'expédition des Nations unies: AÉROSOLS inflammables (Piperonylbutoxid, permethrin (ISO); m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate). Classe 2. Étiquettes ADN 2.1+ENV. Code de classement 5F. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E0.
Autres Informations	Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Ce produit est classé conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP). Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. VOC (CH) = 96%
Produit biocide	CHZB0356 Substance(s) active: 1 mg/g Tetraméthrine. 2 mg/g Permethrine. 12 mg/g Piperonylbutoxid.
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision	Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2.
Signification des abréviations et acronymes utilisés	Aucun(e).
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H302: Nocif en cas d'ingestion. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H332: Nocif par inhalation. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H351: Susceptible de provoquer le cancer. H371: Risque présumé d'effets graves pour les organes par inhalation. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.